



## **CRITERES DE SELECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE SENIOR DE 2018 - 2019**

## TABLE DES MATIÈRES

1 - INTRODUCTION .....	3
2 - AUTORITE DECISIONNELLE .....	3
3 - ADMISSIBILITE DES ATHLETES .....	3
4 - FINANCEMENT DES COMPÉTITIONS .....	3
5 - EPREUVES DE CLASSEMENT DE WCL.....	4
6 - PROCEDURES DE BARRAGES .....	4
7 - CHAMPIONNAT PANAMERICAIN SENIOR DE 2018.....	4
8 - JEUX DU COMMONWEALTH DE 2018 .....	5
9 - CHAMPIONNAT DU MONDE SENIOR DE 2018 .....	5
10 - CHAMPIONNAT DU MONDE DES MOINS DE 23 ANS DE 2018 (Moyennant confirmation de la UWW) .....	5
11 - COUPE DU MONDE FÉMININE DE 2018 .....	6
12 - CHAMPIONNAT DU MONDE UNIVERSITAIRE DE 2018.....	6
13 - PROGRAMMES INDIVIDUELS DES MEMBRES NOMMES DE L'EQUIPE NATIONALE.....	6
14 - ATHLETES DE CLUBS PARTICIPANT AUX DEPLACEMENTS SANCTIONNES PAR WCL .....	6
15 - ATHLETES DE CLUBS PARTICIPANT A DES EPREUVES DE LA UWW NON SANCTIONNEES PAR WCL .....	7
16 - AUTRES EPREUVES SANCTIONNEES PAR LA UWW.....	7
17 - CONTROLE DU DOPAGE .....	7
18 - PROCEDURE D'APPEL .....	7
19 - AMENDEMENTS DU PRESENT DOCUMENT.....	7

## 1 – INTRODUCTION

Le présent document décrit les critères que Wrestling Canada Lutte (WCL) utilisera pour sélectionner ou nommer les athlètes qui représenteront le Canada aux compétitions internationales de l'équipe senior en 2018-2019, ainsi qu'à d'autres occasions d'entraînement ou de compétitions canadiennes ou internationales qui feront partie des programmes de l'équipe nationales senior et des moins de 23 ans.

## 2 – AUTORITÉ DÉCISIONNELLE

Le directeur de la haute performance (DHP) est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un processus de sélection qui soit juste et équitable pour tous les candidats. La gérante de la haute performance (GHP) aidera le DHP à s'assurer que le processus décrit dans le présent document est respecté adéquatement.

Le comité consultatif de haute performance (CCHP) révisera toutes les nominations au sein de l'équipe.

## 3 – ADMISSIBILITE DES ATHLETES

Pour être admissibles à être pris en compte pour la nomination et (ou) la sélection au sein d'une équipe, tous les athlètes doivent satisfaire aux exigences suivantes au moment de leur nomination, et maintenir ces exigences pendant toute la saison de compétitions 2018 – 2019 :

- être citoyens canadiens au moment de la date d'inscription à une épreuve de sélection;
- détenir un passeport canadien valide (quand WCL considère que c'est nécessaire);
- signer et soumettre le formulaire d'entente de l'athlète de WCL (incluant le respect des exigences de tests et de surveillance de l'athlète, et du CCES);
- être membres en règle de WCL et de leur association provinciale respective de lutte;
- respecter tous les règlements et toutes les exigences pertinentes de la United World Wrestling (UWW);
- respecter tous les règlements et toutes les exigences pertinentes de tout autre organisme détenteur des droits des principaux Jeux (si cela s'applique).

Seuls les athlètes ayant satisfait aux conditions d'admissibilité ci-dessus seront autorisés à participer aux épreuves de sélection (Championnat canadien senior et junior, épreuves de sélection de l'équipe féminine au Championnat du monde, et ainsi de suite).

Veuillez consulter les informations relatives à l'admissibilité et aux inscriptions spécifiques à chaque compétition, et toute autre condition éventuelle relative à l'admissibilité.

Les athlètes masculins **n'auront pas le droit** de concourir à la fois en lutte libre et en lutte gréco-romaine s'ils se qualifient et sont nommés pour les deux équipes nationales.

## 4 – FINANCEMENT DES COMPÉTITIONS

Le financement des compétitions sera déterminé par le budget de 2018-2019 de WCL, et la priorité sera accordée aux athlètes des six (6) catégories de poids olympiques. À ce titre, il se peut que les catégories de poids ne soient pas financées également, et certains athlètes devront peut-être s'autofinancer. Toutes les allocations de fonds seront basées sur les performances, et à l'entière discrétion du DHP. Toute subvention accordée à un(e) athlète pour une occasion d'entraînement et (ou) de compétition nationale ou internationale sera spécifique à l'occasion en question.

La politique de financement sera communiquée avant chaque compétition.

## **5 – EPREUVES DE CLASSEMENT DE WCL**

### **5.1 – Championnat canadien senior de 2018**

Les dix (10) catégories de poids de la United World Wrestling, pour les deux sexes, figureront au programme du Championnat canadien senior de 2018, à savoir :

- en lutte libre féminine (LLF) : 50 kg, 53 kg, \*55 kg, 57 kg, \*59 kg, 62 kg, \*65 kg, 68 kg, \*72 kg, 76 kg
- en lutte libre masculine (LLM) : 57 kg, \*61kg, 65 kg, \*70kg, 74 kg, \*79 kg, 86 kg, \*92 kg, 97 kg, 125 kg

\* indique les catégories de poids non olympiques

### **5.2 – Épreuves de sélection de l'équipe féminine au Championnat du monde senior de 2018 (catégories de poids olympiques)**

À cause d'un conflit de calendrier entre la Coupe du monde féminine et le Championnat canadien senior de 2018, WCL va organiser des épreuves de sélection distinctes pour l'équipe féminine au Championnat du monde senior de 2018 dans les catégories de poids olympiques. Ces épreuves auront lieu le 9 juin 2018 (dans un endroit à déterminer) et serviront à déterminer le classement final féminin senior de 2018 dans les catégories de poids olympiques, aux fins de la sélection et du brevetage.

Admissibilité aux épreuves de sélection de l'équipe pour le Championnat du monde :

- membres de l'équipe à la Coupe du monde de 2018 (toutes les catégories de poids);
- la première et la vraie deuxième au Championnat canadien senior de 2018 (catégories de poids olympiques).

### **5.3 – Épreuves de sélection des équipes masculine et féminine au Championnat du monde senior de 2018 (catégories de poids non olympiques)**

WCL va organiser des épreuves de sélection pour l'équipe au Championnat du monde senior de 2018 dans les catégories de poids non olympiques. Ces épreuves auront lieu conjointement à la Coupe Canada de 2018 et serviront à déterminer les classements finaux masculin et féminin seniors de 2018 dans les catégories de poids non olympiques, aux fins de la sélection.

Le classement final réel des athlètes, ainsi que les résultats de tous les barrages et (ou) combats défis détermineront le classement final pour la sélection au sein de l'équipe, sauf spécifié autrement.

## **6 – PROCÉDURES POUR LES BARRAGES**

Veillez consulter les procédures pour les barrages en 2018-2019 pour obtenir des informations plus détaillées sur tous les barrages sanctionnés par WCL.

## **7 – CHAMPIONNAT PANAMERICAIN SENIOR DE 2018**

### **Catégories de poids olympiques**

#### **Hommes et femmes**

L'athlète la ou le mieux classé(e) au Championnat canadien senior de 2018 dans chaque catégorie de poids olympique aura le premier droit de refus pour la sélection au sein de l'équipe. Si l'athlète classé(e) premier ou première décline sa sélection, le deuxième droit de refus pour la sélection au sein de l'équipe sera accordé à l'athlète classé(e) deuxième au Championnat canadien senior de 2018. Si aucun des athlètes classés parmi les deux (2) premiers au Championnat canadien senior n'accepte sa sélection, le DHP prendra la décision en fonction des performances des athlètes, et le CCHP révisera cette décision.

### **Catégories de poids non olympiques**

#### **Hommes et femmes**

La sélection dans les catégories de poids non olympiques sera effectuée par l'entremise d'un processus de demandes au DHP, et révisées par le CCHP.

## **8 – JEUX DU COMMONWEALTH DE 2018**

Veillez consulter les procédures internes de nomination de WCL pour les Jeux du Commonwealth de 2018.

## **9 – CHAMPIONNAT DU MONDE SENIOR DE 2018**

### **Catégories de poids olympiques :**

#### **Femmes**

L'athlète la mieux classée aux épreuves de sélection de l'équipe féminine au Championnat du monde senior de 2018 aura le premier droit de refus pour la sélection au sein de l'équipe. Si l'athlète classée première décline sa sélection, le deuxième droit de refus pour la sélection au sein de l'équipe sera accordé à l'athlète classée deuxième aux épreuves de sélection de l'équipe féminine au Championnat du monde senior de 2018. Si aucune des athlètes classées parmi les deux (2) premières aux épreuves de sélection de l'équipe féminine au Championnat du monde senior de 2018 n'accepte sa sélection, le DHP prendra la décision en fonction des performances des athlètes, et le CCHP révisera cette décision.

#### **Hommes**

L'athlète le mieux classé au Championnat canadien senior de 2018 dans chaque catégorie de poids olympique aura le premier droit de refus pour la sélection au sein de l'équipe. Si l'athlète classé premier au Championnat canadien senior de 2018 décline sa sélection, le deuxième droit de refus pour la sélection au sein de l'équipe sera accordé à l'athlète classé deuxième au Championnat canadien senior de 2018. Si aucun des athlètes classés parmi les deux (2) premiers au Championnat canadien senior n'accepte sa sélection, le DHP prendra la décision en fonction des performances des athlètes, et le CCHP révisera cette décision.

### **Catégories de poids non olympiques**

#### **Hommes et femmes**

L'athlète le ou la mieux classé(e) aux épreuves de sélection des équipes masculine et féminine au Championnat du monde senior de 2018 dans la catégories de poids non olympiques aura le premier droit de refus pour la sélection au sein de l'équipe. Si l'athlète le ou la mieux classé(e) aux épreuves de sélection des équipes masculine et féminine au Championnat du monde senior de 2018 décline sa sélection, le deuxième droit de refus pour la sélection au sein de l'équipe sera accordé à l'athlète classée deuxième aux épreuves de sélection des équipes masculine et féminine au Championnat du monde senior de 2018. Si aucun des athlètes classés parmi les deux (2) premières aux épreuves de sélection des équipes masculine et féminine au Championnat du monde senior de 2018 n'accepte sa sélection, le DHP prendra la décision en fonction des performances des athlètes, et le CCHP révisera cette décision.

## **10 – CHAMPIONNAT DU MONDE DE 2018 DES MOINS DE 23 ANS (MOYENNANT CONFIRMATION DE LA UWW)**

La UWW a récemment ajouté à son calendrier un Championnat du monde des moins de 23 ans. La sélection pour ce Championnat, dans les catégories de poids olympiques et non olympiques, sera effectuée par l'entremise d'un processus de demandes au DHP, et révisée par le CCHP.

L'évaluation des performances des athlètes comprendra sans toutefois s'y limiter :

- les tournois de brevetage de 2017-2018 (SFU, Guelph);
- les épreuves de sélection pour les Jeux du Commonwealth de 2018;

- le Championnat du monde senior et (ou) des moins de 23 ans de 2017;
- les résultats internationaux de 2017-2018;
- le classement final du Championnat canadien senior de 2017.

## **11 – COUPE DU MONDE FEMININE DE 2018**

### **Catégories de poids olympiques et non olympiques :**

La sélection pour la Coupe du monde féminine de 2018 sera effectuée par l'entremise d'un processus de demandes au DHP, et révisée par le CCHP.

L'évaluation des performances des athlètes comprendra sans toutefois s'y limiter :

- les tournois de brevetage de 2017-2018 (SFU, Guelph);
- les épreuves de sélection pour les Jeux du Commonwealth de 2018;
- le Championnat du monde senior de 2017;
- les résultats internationaux de 2017-2018;
- le classement final du Championnat canadien senior de 2017.

## **12 – CHAMPIONNAT DU MONDE UNIVERSITAIRE DE 2018**

### **Catégories de poids olympiques et non olympiques :**

La sélection pour le Championnat du monde universitaire de 2018 sera effectuée par l'entremise d'un processus de demandes au DHP, et révisée par le CCHP. L'évaluation des performances des athlètes comprendra, sans toutefois s'y limiter :

- les tournois de brevetage de 2017-2018 (SFU, Guelph);
- les épreuves de sélection pour les Jeux du Commonwealth de 2018;
- le Championnat du monde senior de 2017;
- les résultats internationaux de 2017-2018;
- le classement final du Championnat canadien senior de 2017;
- les épreuves de classement seniors de 2018.

## **13 – PROGRAMMES INDIVIDUELS DES MEMBRES NOMMÉS DE L'ÉQUIPE NATIONALE**

Les membres nommés de l'équipe devront faire preuve de leur engagement envers un programme d'entraînement et de compétitions approuvé en vue de la saison de compétitions 2018-2019 et pendant toute cette saison.

Les stages d'entraînement et les compétitions identifiés de l'équipe nationale de WCL sont une composante nécessaire du programme de préparation de l'athlète, et par conséquent ils sont obligatoires. Le DHP collaborera étroitement avec les athlètes nommés au sein de l'équipe et avec leurs entraîneurs personnels afin de s'assurer que le programme de chaque athlète contient les éléments requis pour réussir.

Les athlètes et leurs entraîneurs personnels doivent demeurer constamment en communication avec les membres du personnel de HP et de l'ÉIS de WCL afin d'assurer une préparation optimale.

## **14 - ATHLETES DE CLUBS PARTICIPANT À DES DEPLACEMENTS SANCTIONNES PAR WCL**

Les athlètes de clubs ou de provinces doivent bénéficier de la sanction du DHP avant de participer à des déplacements de l'équipe nationale de WCL. Parmi les critères pris en compte pour cette sanction figurent, sans toutefois s'y limiter, un

classement parmi les six (6) premiers dans une catégorie de poids olympique, ou parmi les trois (3) premiers dans une catégorie de poids non olympique, au Championnat canadien senior ou junior de 2017 ou de 2018. Ces athlètes doivent avoir démontré qu'ils peuvent participer en toute sécurité à la compétition en question, et doivent respecter les règlements de WCL et de la UWW. Les athlètes ou leurs entraîneurs pourront avoir à fournir un historique récent d'entraînement et de compétition de l'athlète.

## **15 - ATHLETES DE CLUBS PARTICIPANT À DES DEPLACEMENTS NON SANCTIONNES PAR WCL**

Les athlètes de clubs ou de provinces doivent bénéficier de la sanction du DHP avant de participer à une compétition de la UWW non sanctionnée par WCL. Les demandes de participation doivent parvenir au DHP au moins deux (2) mois avant a compétition en question. Pour être pris en compte, les athlètes doivent avoir démontré qu'ils peuvent participer en toute sécurité à la compétition en question, et doivent respecter les règlements de WCL et de la UWW. Les athlètes ou leurs entraîneurs pourront avoir à fournir un historique récent d'entraînement et de compétition de l'athlète.

## **16 - AUTRES ÉPREUVES SANCTIONNÉES PAR LA UWW**

Quand une nouvelle compétition apparaît sur le calendrier de la UWW et que WCL considère qu'il vaut la peine d'y participer, les critères de sélection pour cette compétition seront communiqués clairement avant la tenue de toute(s) compétition(s) ou épreuve(s) de sélections ou de nomination pour ladite compétition.

## **17 - CONTRÔLE DU DOPAGE**

Il y aura des contrôles du dopage tout au long de la saison de compétitions de 2018-2019. Les membres de l'équipe nationale de WCL sont assujettis à des contrôles du dopage, et pourront être sommés de se soumettre à des contrôles du dopage par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) au Canada et (ou) par l'agence antidopage internationale reconnue hors des frontières du Canada. En cas d'infraction pour dopage, l'athlète fautif sera immédiatement exclu(e) de l'équipe nationale, sans compter les autres sanctions éventuelles.

## **18 - PROCÉDURE D'APPEL**

On peut faire appel des nominations de WCL conformément à la procédure d'appels de WCL.

## **19- AMENDEMENTS DU PRESENT DOCUMENT ET CIRCONSTANCES IMPREVUES**

En cas de circonstances imprévues hors du contrôle de WCL, incluant sans toutefois s'y limiter les changements de règles ou de politiques de la part de la United World Wrestling, du COC ou du CIO, ayant empêché l'application équitable des présentes procédures de nomination telles que rédigées, WCL se réserve le droit de déterminer la démarche appropriée à suivre, ce qui peut inclure le droit de réviser ou de modifier n'importe quelle partie des procédures internes de nomination.